



Fête internationale
des travailleuses et
des travailleurs

Solidarité Populaire Estrie



1590, Galt Ouest, Sherbrooke

Jeu*di* 1^{er} Mai

19h30

Billet 10\$ (12,50\$) à la billetterie
Informations: (819) 562-9547



ET

le samedi 3 mai
GRANDE MANIFESTATION À MONTRÉAL
(voir article page 3)

Dans ce numéro :

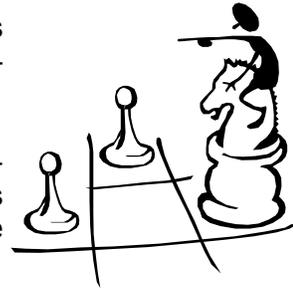
Mot du président	2
Voulons-nous vraiment ressembler aux États-Unis ?	3
Stationnement à la FMSS	4
Prix remis au SEESUS	4
Des nouvelles du Conseil syndical	5
Capsule d'information	5
Une université vers ou pour le privé	6-7
Les mots de passe	7
Mouvement de personnel	8



MOT DU PRÉSIDENT

Vous avez sûrement toutes et tous entendu parler des modifications apportées à certaines unités de travail et de la réorganisation présentement en cours à l'Université.

Voici un bref aperçu de cette réorganisation : le Service des archives est maintenant fusionné avec le Service des bibliothèques, les Services auxiliaires avec le Service des immeubles et le Service des ressources humaines avec celui des finances.



Les représentantes et les représentants de l'Université nous ont garanti que ces fusions n'occasionneraient pas de coupures de postes pour le personnel de soutien. Nous aurons cependant l'occasion d'en évaluer les impacts prochainement.

Pour le moment, c'est la fusion du Service des ressources humaines avec le Service des finances, de même que toute cette réorganisation, qui préoccupent le Syndicat. En effet, le 11 mars dernier, nous apprenions que cette fusion avait pour effet de retirer le mandat de directeur du Service des ressources humaines à M. Pierre Lemieux et que la directrice du Service des finances, Mme Élane Godbout, deviendrait la nouvelle directrice des services fusionnés qui portera dorénavant le nom de *Service des ressources humaines et financières*.

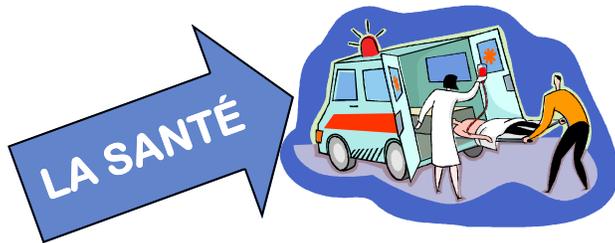
Le constat actuel est que la nouvelle unité de travail ressources humaines est en pleine restructuration. Le fait que MM. Pierre Lemieux, directeur, Jacques Beaulac, directeur adjoint, ne fassent plus partie de ce service, que Mme Nathalie Leclerc, conseillère, ait quitté l'Université et que Mme Marie-Claude Meunier, responsable de la section relations de travail, soit en congé à salaire différé jusqu'au mois d'août prochain, obligera je l'espère ce service à revoir certaines façons de faire. Pour le moment, M. Gilles Bilodeau, qui était directeur des Services auxiliaires, a été nommé directeur adjoint, et un nouveau conseiller a été embauché pour pallier au départ de Mme Nathalie Leclerc.

À la suite de discussions avec M. Jean Desclos, vice-recteur à la communauté universitaire, il y a volonté de la part de la partie patronale d'améliorer les façons de faire actuelles et de régler plusieurs dossiers qui génèrent actuellement des tensions. Pour notre part, nos objectifs demeurent les mêmes, c'est-à-dire, régler de manière satisfaisante les dossiers en suspens depuis la négociation 2005 et diminuer le nombre de griefs actifs.

Il est difficile pour le moment de nous positionner sur l'impact que tous ces changements apporteront, mais nous espérons être en mesure d'améliorer les relations de travail et le mode de règlement des dossiers avec les représentantes et les représentants de l'Université.

Nous vous tiendrons bien sûr au courant de l'évolution de cette volonté de l'Université à vouloir régler différemment les dossiers.

Eric Bergeron



VOULONS-NOUS VRAIMENT RESSEMBLER AUX ÉTATS-UNIS ???

La privatisation en santé nous menace. La multiplication des études et avant-projets du gouvernement ne sont pas de nature à nous rassurer. Dans cet article, j'aimerais vous donner un aperçu du système de santé qui prévaut aux États-Unis. Est-ce de ce système de santé que nous voulons ?

Il existe deux programmes gouvernementaux aux États-Unis :

MEDICAID

Financé par les états (30 %) et le fédéral (70 %) Couvre les très pauvres seulement (max. 18 000 \$/an pour 4 pers.)

MEDICARE

Financé par les états (30 %) et le fédéral (70 %) Couvre la population de 65 ans et plus et les personnes handicapés

Et les autres ...

Si vous n'êtes pas admissible aux programmes publics, vous devez contracter une assurance privée. 60 % des travailleurs américains bénéficient d'une assurance-santé pourvue par l'employeur. 40 % n'ont donc aucune protection puisqu'ils gagnent trop cher pour le système public et pas assez pour se payer une assurance. Pour la plupart, ils travaillent dans des PME. S'ils sont malades, c'est donc avec leur VISA qu'ils se feront soigner; pourvu qu'ils en aient une bien sûr.

Le système américain en chiffres

17 % du produit intérieur brut (PIB) (2,1 mille milliards \$) est consacré aux soins de santé (17 % des Américains sont exclus, car ils n'ont pas d'assurance). Les travailleurs consacrent un minimum de 10 % de leurs revenus aux soins de santé. **En moyenne, c'est 12 000 \$ / année / famille.**

Par individu, le système américain coûte le double de celui du Canada (en 2007 = 6 697 \$ aux États-Unis comparativement à 3 326 \$ au Canada). 50 % des faillites personnelles sont reliées au paiement de soins de santé, ce qui représente un million de personnes dont 50 % d'entre elles ont une assurance privée de santé.

Au moment de la réforme de 2003, les assureurs prétendaient pouvoir offrir le même service pour 83 % du coût du public. Aujourd'hui, ils offrent le

même service pour 117 % du coût d'un *Medicare* public. **La moitié des dépenses de santé ne servent qu'à traiter 5 % de la population.**

Conséquences

47 millions d'Américains ne sont pas couverts par une protection de santé, car ils n'en ont pas les moyens.

Trois millions d'enfants sont sans protection. Le nombre de personnes exclues ne cesse d'augmenter (1,5 million/an). C'est l'effet loterie dans la population, c'est-à-dire « qu'on prend une chance ».

Et nous au Québec, pouvons-nous faire quelque chose avant d'en arriver à un tel système ?

Et bien oui ! **Le 3 mai 2008 à 12 h**, au parc Lafontaine à Montréal, aura lieu un grand rassemblement pour démontrer notre opposition à la privatisation des soins de santé. Le Conseil régional FTQ Estrie organise des autobus et le départ se fera à 9 h 30 dans le stationnement derrière le 2100 King ouest, Sherbrooke. Le retour est prévu autour de 17 h 30. Le transport est gratuit et chaque personne devra apporter son dîner.

NOUS VOUS INVITONS À PARTICIPER EN GRAND NOMBRE À CETTE IMPORTANTE MOBILISATION, CAR SI LE GOUVERNEMENT POURSUIT SES PROJETS DE PRIVATISATION EN SANTÉ, NOUS SERONS TOUTES ET TOUS TOUCHÉS PAR CETTE MESURE .

Daniel Proulx
Agent de relations de travail

Réservez votre ou vos places dans l'une des autobus en appelant au numéro 63620. Cette invitation s'adresse à toutes et à tous, conjointes, conjoints, parents et amis.

samedi 3 mai 2008

Soyez-y !

Pour faire suite à un communiqué qui a été émis et affiché à la Faculté de médecine et sciences de la santé concernant les problèmes de stationnement vécus sur ce campus, voici une lettre qui a été envoyée à la direction de la FMSS par M. Stéphane Caron, vice-président aux relations de travail au SEESUS, en réaction à la façon de faire de cette institution.

Sherbrooke, le 7 avril 2008

Monsieur Marc Lauzière
Directeur du cabinet, FMSS

Objet : Problème de stationnement

Monsieur,

Étant donné les nombreuses plaintes reçues au Syndicat de la part des employées et employés de soutien de l'Université de Sherbrooke qui travaillent au campus de la santé, il aurait été intéressant d'avoir le temps de pouvoir tenir de véritables consultations auprès de nos membres. Un tel empressement et le comportement plutôt cavalier de la direction du CHUS nous laissent croire que notre opinion en tant que payeurs de permis de stationnement a bien peu d'importance. À part la réaction du vice-doyen Gilles Faust dans les médias, il nous aurait plu d'entendre une position officielle de la FMSS dans ce dossier qui a débuté en 2006.

La seule solution qui nous semble acceptable, et qui éviterait tous les problèmes auxquels nos membres ont eu et contiennent à faire face, est **l'agrandissement du stationnement**.

Il est difficile de concevoir que notre employeur négocie des ententes pour la location de locaux et pour la construction d'édifices lui appartenant sans se soucier de favoriser d'abord l'accès aux personnes qui y travaillent.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie d'accepter, Monsieur, mes salutations.

Stéphane Caron
Vice-président aux relations de travail

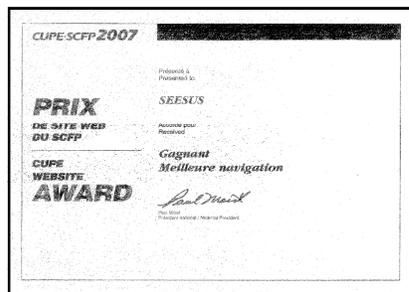
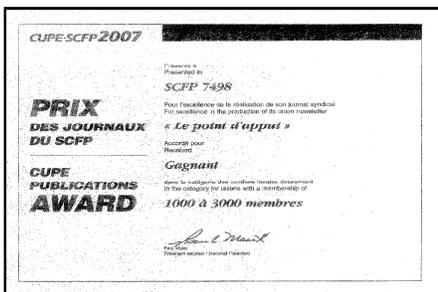
LEADERS JUSQUE DANS NOTRE FIBRE SYNDICALE

À Toronto, en octobre dernier, au congrès biennal du SCFP national, le SEESUS-SCFP 7498 a remporté des honneurs dans le cadre d'un concours pancanadien sur les communications dans les sections locales. Nous avons reçu les prix d'excellence dans les catégories suivantes :

- **bulletin de nouvelles de langue française** dans les sections locales comptant entre 1000 et 3000 membres. Pour **Le Point d'appui**, il s'agit d'une récidive. Nous avons déjà gagné le prix en 2003;
- **site web le plus facile à consulter;**
- **site web le mieux conçu.**

Rappelons que notre site web, qui nous a valu deux prix d'excellence, a été un projet auquel notre ancien président, Alain Aubé, tenait particulièrement. Il faut mentionner qu'à l'époque sa réalisation avait été confiée à un de nos membres, M. Jean Paradis. Celui-ci fut secondé par deux graphistes : Mme Annie Leclerc pour le look général du site et Mme Ève Pilette pour le look du site et la mise en page des documents pdf. Félicitations à ces personnes pour la qualité de leur travail et merci à Alain qui a toujours cru au projet. Félicitations également aux membres du Comité d'information et aux autres membres impliquées qui écrivent dans le journal ou maintiennent le site web à jour.

Richard Corriveau





DES NOUVELLES DU CONSEIL SYNDICAL

Réunion du 25 mars 2008

par Odile Couture

Réorganisation de certains secteurs

La direction de l'Université procède actuellement à la réorganisation de huit des dix-neuf services. Ceci entraîne, entre autres, la fusion du Service des ressources humaines avec le Service des finances. M. Jean Desclos a reçu un mandat pour s'occuper des dossiers du SEESUS. Celui-ci quitte son poste de vice-recteur à la fin juin. On nous indique que cette réorganisation ne devrait pas entraîner de fermetures de postes pour le personnel de soutien.

Unité 98 – Préparation de la prochaine négociation

Au Service des ressources humaines, M. Jean-Pierre Rousseau est de retour temporairement. Il a été nommé responsable de la négociation de la convention collective du personnel de recherche.

Modification des statuts du conseil d'administration de l'Université

La révision des statuts du conseil d'administration de l'Université entraîne une réduction du nombre de membres internes, une plus grande place au privé et des exigences accrues quant aux compétences en administration publique. Les membres du SEESUS ne répondant pas, pour la plupart, à ce dernier critère, il devient encore plus facile de prendre des décisions sans nous tenir au courant. En donnant plus de place aux multinationales, le risque est grand d'orienter l'offre de programmes pour les entreprises.

Emploi Québec – Service des immeubles

Depuis 2001, un conflit oppose les mécaniciens en tuyauterie, les mécaniciens (entretien), les techniciens en mécanique du bâtiment et l'Université de Sherbrooke quant aux compétences requises pour accomplir certains travaux. À la suite d'amendes imposées par Emploi Québec dans ce dossier, un comité a été formé pour tenter d'améliorer les relations de travail et pour trouver des pistes de solutions. Ce comité est composé de représentants des parties concernées, de même que d'un psychologue industriel.

Politique salariale gouvernementale – Sentence arbitrale du 23 janvier 2008

L'Université a décidé de contester la décision de l'arbitre lui ordonnant de verser le 2 % aux échelles de classification et aux primes pour les mois de janvier, février et mars de l'année 2006, de même que les intérêts. La révision judiciaire est prévue pour septembre prochain. Il en coûterait environ 600 000 \$ pour corriger la situation jusqu'en 2008.

Élections au SCFP-Québec

Le 27 mars dernier, Mme Lucie Levasseur a été élue à la présidence du SCFP à la suite du départ à la retraite de M. Mario Gervais. (Cette information a été confirmée après la réunion du 25 mars.) Auparavant, madame Levasseur occupait le poste de présidente du Conseil provincial du secteur universitaire (CPSU).



CAPSULES D'INFORMATION

CONTRE LA PRIVATISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Vous le verrez dans les médias, les centrales FTQ et CSN mènent présentement une campagne commune pour dénoncer la privatisation du système de santé. Une pétition à cet effet circule présentement dans votre secteur par l'entremise de votre délégué ou déléguée. Nous vous invitons à la signer. La FTQ a également monté une excellente vidéo qui fait le point sur l'état de santé de notre système de santé. C'est à voir absolument. Il se présente en deux parties sur Youtube. Vous pouvez atteindre le lien nécessaire en vous rendant à

www.votezsante.com/

UNE UNIVERSITÉ VERS ET POUR LE PRIVÉ

par Carole Neill, présidente du SCC-UQTR SCFP 2661

L'Institut sur la gouvernance d'organismes publics et privés (IGOPP) a constitué un groupe de travail dont le rapport concernant la gouvernance des universités a paru en septembre 2007. À la lecture de ce rapport qui traite tout particulièrement de la composition du conseil d'administration et du mode de nomination du dirigeant dans les universités, vous vous retrouvez devant une sorte de salmigondis idéologique où le secteur privé se taille la part du lion.

Ainsi, les auteurs de ce rapport s'ingénient à nous démontrer qu'une saine gouvernance des universités exige une modification de la composition du conseil d'administration, car une fois entendu qu'une saine gouvernance, voire une gouvernance de haute qualité, exige un degré raisonnable d'autonomie et que cette autonomie passe par la responsabilisation et l'imputabilité du conseil d'administration, l'efficacité et l'efficacité de la gouvernance de toute institution universitaire «doit s'appuyer sur un conseil d'administration composé de membres aux expériences diverses, reflétant l'ensemble des points de vue». Pour ce faire, le conseil devrait comporter une forte majorité de membres indépendants, non reliés personnellement et professionnellement à l'institution, appartenant préférentiellement au secteur privé. C'est donc à partir des notions de diversité et de représentativité que les auteurs glissent vers la notion d'indépendance, et ce glissement constitue un véritable dérapage sémantique. En quoi ce dérapage consiste-t-il?

Lieu ultime du pouvoir décisionnel, la composition du conseil d'administration n'aurait plus à refléter adéquatement les acteurs participant aux finalités de l'université, mais un ensemble de points de vue, et ce, en dépit du fait que les auteurs de ce rapport sont d'avis qu'une saine gouvernance universitaire repose sur la mission fondamentale de l'université qui, par la suite, sert de guide aux prises de décisions. Or, en quoi les membres indépendants sont-ils davantage représentatifs des finalités de l'université qui, nous le rappelons, prennent tout leur sens dans les énoncés de mission fondamentale de chacun des établissements universitaires? En quoi les membres internes, les personnes actives au quotidien, celles sur lesquelles les universités doivent s'appuyer pour accomplir leur mission sont-elles moins représentatives et surtout moins crédibles, moins efficaces?

Enfin, qu'en est-il de cette notion de mission fondamentale? En guise de définition, tout ce à quoi les auteurs de ce rapport font référence se résume à l'enseignement supérieur, la recherche et le service à la collectivité. Les modes d'action n'ont guère de signification si les raisons pour lesquelles ils s'exercent ne sont pas précisées. En écartant ainsi la notion de mission fondamentale dont les tenants et les aboutissants ne sont jamais circonscrits, jamais suggérés ni même proposés, qui ne font l'objet d'aucune adhésion au

profit de ses modes d'action, les auteurs de ce rapport peuvent se permettre d'associer les notions d'indépendance et d'efficacité.

Sous prétexte que les membres internes sont concernés par le devenir, le développement de l'université, ils entachent la crédibilité du conseil d'administration. C'est pourquoi «une saine gouvernance prend appui d'abord sur la mise en place d'un conseil dont les membres indépendants sont perçus comme légitimes et crédibles. La crédibilité du membre du conseil provient de son expérience pertinente aux enjeux de l'institution et de son expertise particulière, mais également de sa réputation d'intégrité et de la confiance qu'il inspire.» Lorsqu'il siège au conseil d'administration, il est clair qu'un membre indépendant fait table rase des valeurs de son milieu d'appartenance et surtout des intérêts qui y sont reliés. De l'expérience pertinente aux enjeux de l'institution à l'expertise particulière des membres indépendants, les auteurs de ce rapport semblent avoir la naïveté de croire qu'aucun intérêt corporatiste, financier ou politique ne peut être en jeu.

Il est pourtant stipulé dans ce rapport que la première fonction du conseil d'administration est de «s'assurer du respect de la mission et des valeurs de l'institution; de vérifier si les valeurs ont servi à guider et à orienter les choix des dirigeants de l'institution.» Qui d'autres que les membres internes ont la compétence pour débattre de questions aussi essentielles que le respect de la mission et les valeurs de l'institution tout particulièrement lorsqu'elles s'incarnent mal ou peu dans la réalité quotidienne? En quoi les membres indépendants vont davantage permettre aux universités de s'acquitter de leur mission qui vise la quête, la diffusion et la remise en question des connaissances, ainsi que le développement de l'esprit critique et la promotion de la créativité? Tout simplement parce que la mission fondamentale de l'université ne fera plus l'objet des débats du conseil d'administration.

Pour ajouter l'offense à l'injure, le groupe de travail condamne non seulement les membres internes à ne défendre que des intérêts corporatistes sans même savoir à quelle mission ils participent, il prétend sans aucun scrupule que la pratique des observateurs n'est pas conforme à une saine gouvernance sous le prétexte fallacieux que cela contrevient aux principes de responsabilité et d'imputabilité. Nous comprenons mal comment le principe d'imputabilité peut exclure la présence d'observateurs puisque ces derniers font partie de ceux envers qui le conseil devrait être imputable. Il est vrai que le meilleur moyen de s'assurer de la concentration du pouvoir et surtout qu'il puisse s'exercer sans entrave, c'est d'en éliminer les témoins. Allez! Au rebut les observateurs, ces acteurs qui participent aux finalités de l'institution et qui ont le tort, avec leur droit de parole ou leur simple présence, de rappeler aux membres du conseil leurs obligations à leur égard

UNE UNIVERSITÉ VERS ET POUR LE PRIVÉ (suite)

et à celle de la mission fondamentale sur laquelle une saine gouvernance doit s'appuyer.

Mais la partie n'est pas terminée! Les auteurs de ce rapport ne nous proposent pas uniquement de modifier la composition du conseil d'administration, ils suggèrent également de procéder à la sélection du dirigeant selon une démarche renouvelée. Une démarche renouvelée qui, de toute évidence, conférerait légitimité et crédibilité au nouveau dirigeant. Un comité de consultation composé des membres du conseil d'administration, des membres de la plus haute instance académique et des professeurs serait ainsi créé. Après avoir consulté la communauté universitaire, avoir reçu les suggestions de candidatures, ce comité transmettrait au comité de candidature les résultats de la consultation ainsi que les noms des candidats suggérés. Par la suite, ce comité de candidature, composé de membres du conseil, majoritairement de membres indépendants, aurait pour mandat de recevoir les candidatures, de procéder à leur examen en toute confidentialité, de retenir les candidatures réunissant les qualités essentielles, qualités identifiées lors de la consultation par le comité de consultation, et enfin, de recommander au conseil d'administration ces candidats. L'examen des recommandations du comité de consultation, le choix et la nomination du dirigeant sont des responsabilités qui incomberaient en toute confidentialité au conseil d'administration.

Il est évident que cette démarche renouvelée vise à favoriser les candidatures à l'externe difficiles à susciter, car le fait de consulter la communauté universitaire sur les candidatures, de divulguer les noms des candidats et d'organiser des débats gênent d'éventuels candidats provenant du milieu privé. La confidentialité ou le secret conviennent davantage au secteur privé, et pour qu'il prospère dans le milieu universitaire, il ne nous reste qu'à lui laisser la place au conseil d'administration, au comité de consultation, au comité de candidature et à la direction de l'université.

Il est clair pour nous que l'objet fondamental de ce rapport ne concerne en rien la gouvernance des universités en relation étroite avec leur mission, mais davantage l'exercice du pouvoir et son appartenance à un groupe précis. C'est la raison pour laquelle les auteurs de ce rapport n'ont pas pris la peine de définir en quoi consiste la mission fondamentale et se sont contentés de lieux communs. L'université est une institution dont la caractéristique est d'être un service public qui se distingue, sur le plan du fonctionnement, par la collégialité, et où l'enseignement et la recherche s'appuient sur la liberté de pensée, le développement de l'esprit critique soit la liberté académique. S'il est vrai que la nature a horreur du vide, les auteurs de ce rapport sont parvenus avec brio à nous démontrer le contraire.

LES MOTS DE PASSE personnels ou non?

Dans plusieurs secteurs, des personnes supérieures immédiates ont demandé aux personnes salariées de leur donner leurs mots de passe soit de l'ordinateur, de leur messagerie téléphonique ou autres. Ont-elles vraiment le droit d'exiger les mots de passe ?

La réponse est **NON**. Le 24 janvier 2006, l'Université de Sherbrooke a adopté les règles 2600-028 intitulées « Règles de sécurité informatique ».

Les points qui réfèrent aux mots de passe sont les suivants :

2.4.4.2 **Divulgarion, conservation et transfert d'un mot de passe**

Dans cette clause, il est dit qu'une usagère ou un usager ne doit pas divulguer **ses mots de passe** à un autre usager, responsable de groupe, adjointes ou adjoints administratifs, responsables de secteur et secrétaires.

2.4.4.3 **Mots de passe compromis**

Si vous croyez que l'un ou vos mots de passe a été trouvé ou compromis, vous devez le rapporter au responsable de votre secteur ou à l'équipe du STI et les modifier immédiatement.

Pour conclure, **il ne faut pas divulguer vos mots de passe** et ceci inclut même vos collègues de travail, car vous êtes personnellement responsable. Sachez que des sanctions peuvent être infligées si vous ne vous conformez pas aux règles 2600-028 - Règles de sécurité informatique.

Syndicalement,

Daniel Proulx
Agent de relations de travail





MOUVEMENT DE PERSONNEL

UNITÉ 74

AFFICHAGE	OBTENU PAR :	POSTE LAISSÉ VACANT :	ENTRÉE EN FONCTION	REMARQUES :
07-1-01-97—Cl. 7—Agente ou agent adm. /Adm.—FMSS	Carmen Labrecque	Cl. 6—Secr. dir./Sc. santé comm./FMSS	25 mars 2008	Obtenu par affichage
07-1-01-68—Cl. 5—Commis (ctes à payer)/Service des finances (2e affichage)	Claudette Robert	Personne extérieure	17 décembre 2007	Décision de Mme Dore de ne pas conserver son poste
07-1-02-96—Cl. 8—Tech. adm./Serf. finances	Odette Bilodeau	Salariée temporaire	14 janvier 2008	Obtenu par affichage
08-1-01-11—Cl. 6—Com. aff. acad./Adm.—F. sciences	Josée Martineau	Cl. 6—Com. aff. acad./Adm.—FMSS	31 mars 2008	Obtenu par affichage
08-1-03-13—Cl. 4—Animalière/Animalerie—FMSS	Marie-Ève Beauregard	Cl. 9—Tech.-anim./Animalerie—FMSS	10 mars 2008	Obtenu par affichage
08-1-01-14—Cl. 6—Com. aff. académiques/F. administration	Karine Dubé	Salariée temporaire	31 mars 2008	Obtenu par affichage
08-1-01-15—Cl. 6—Secr. dir./Inst. pharmacologie de Sherbrooke	Cynthia Rodrigue	Cl. 6—Secr. dir./Adm.—FMSS	31 mars 2008	Obtenu par affichage
08-1-03-16—Cl. 4—Prép. ou prép. à l'entretien (terrains)Serv. des immeubles (moins 12 mois)	Bertrand Ducharme	Salarié temporaire	7 avril 2008	Obtenu par affichage
08-1-02-17—Cl. 8—Tech. en act. phys. & sportives/Serv. sport & activité physique	Josée Langlais	Personne extérieure	10 avril 2008	Obtenu par affichage
08-1-02-21—Cl. 10—Tech. en informatique/STI	Alain Grégoire	Personne extérieure	7 avril 2008	Obtenu par affichage

Horaire d'été

Pour l'année 2008, l'horaire d'été commencera **LE 11 MAI** **POUR SE TERMINER LE 9 AOÛT**. La semaine régulière de travail est réduite, sans perte de salaire régulier, de deux heures et demie (2 ½). Cette réduction est effectuée en enlevant (30) minutes à la fin de chaque journée régulière de travail (art. 7-1.05).



Responsables : Richard Corriveau
Pauline Dubreuil
Collaboration : Madeleine Couture
Odile Couture
Stéphane Caron
Impression : Photocopie Jacques Gagné Inc.
Courriel : seesus@usherbrooke.ca
Site Web : <http://www.seesus.ca>